

N° 75-001-XIF au catalogue



L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

JUILLET 2004

Vol. 5, n° 7

■ ÉCONOMISER EN
PRÉVISION DES ÉTUDES
POSTSECONDAIRES

■ LE COÛT DE
L'HABITATION DES
PERSONNES ÂGÉES



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4608; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements 1 800 263-1136

Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1 800 363-7629

Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt 1 800 700-1033

Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt 1 800 889-9734

Renseignements par courriel infostats@statcan.ca

Site Web www.statcan.ca

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer sans frais avec Statistique Canada au 1 800 263 1136.

L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2004. ISSN : 1492-4978.

Prix : 6 \$CAN l'exemplaire, 52 \$CAN pour un abonnement annuel. Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
-	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

■ Économiser en prévision des études postsecondaires

- En 2002, les parents de la moitié des enfants de moins de 19 ans leur avaient mis de côté en moyenne 8 600 \$ en prévision de leurs études postsecondaires.
- Les familles à revenu plus élevé épargnaient davantage que celles à plus faible revenu, mais des facteurs autres que le revenu expliquaient la moitié de la différence.
- Les enfants vivant dans une maison libre d'hypothèque avaient plus d'économies que ceux vivant dans une maison grevée d'une hypothèque ou dans un logement loué.
- Peu importe le niveau de revenu, les enfants dont les parents connaissaient la Subvention canadienne pour l'épargne-études avaient nettement plus d'économies que les enfants dont les parents n'étaient pas au courant du programme.
- Les parents qui s'attendaient à ce que leur enfant reçoive pour ses études postsecondaires une bourse fondée sur les besoins financiers avaient, de façon significative, économisé des sommes moindres. Les parents de près d'un tiers de l'ensemble des enfants de moins de 19 ans s'attendaient à ce que leur enfant reçoive une telle bourse, mais il semble que ce ne sera pas le cas pour plusieurs d'entre eux.

■ Le coût de l'habitation des personnes âgées

- En 1999, les familles propriétaires de leur habitation et dont le soutien économique principal était âgé d'au moins 65 ans avaient vécu dans leur maison 25 ans en moyenne, et 90 % d'entre elles s'étaient acquittées de leur hypothèque.
- Étant donné la longue période d'occupation de la maison, la plus-value foncière représentait 60 % de la valeur nette des propriétaires âgés, contre 46 % chez les propriétaires où le principal soutien était âgé de 45 à 64 ans et 29 % chez ceux où ce dernier avait moins de 45 ans. Par conséquent, les propriétaires âgés payaient environ 1 000 \$ en moyenne par an en impôt foncier rien que sur la plus-value.
- Les personnes âgées propriétaires avaient accumulé plus de trois fois de patrimoine que leurs homologues locataires (et le double si l'on exclut la valeur nette du logement). Aussi, leur revenu était près de deux fois supérieur à celui de leurs homologues locataires (41 000 \$, contre 23 000 \$).
- Les locataires âgés à bas revenu payaient 43 % de leur revenu en loyer. Par contre, les propriétaires âgés à bas revenu libérés de leur hypothèque versaient en moyenne 12 % de leur revenu en taxes foncières; ceux qui ne s'étaient pas encore acquittés de leur hypothèque versaient en moyenne 56 % de leur revenu en paiements hypothécaires et taxes foncières.

Perspective

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu
de Statistique Canada

Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (N° 75-001-XPF au catalogue).



Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*



ENVOYEZ À

Statistique Canada
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6



TÉLÉPHONE

1 800 267-6677

Mentionnez PF024082



TÉLÉCOPIEUR

**1 877 287-4369
(613) 951-0581**



COURRIEL

order@statcan.ca

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

Veillez débiter mon compte : MasterCard VISA American Express

N° de carte _____ Date d'expiration _____

Signature _____

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) _____

Paiement inclus _____ \$

N° du bon de commande _____

Signature de la personne autorisée _____

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	63,00		
2 ans	100,80		
3 ans	132,30		

Total			
TPS (7 %)			
TVP en vigueur			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
Total général			

Nom _____

Entreprise _____ Service _____

Adresse _____ Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 7% et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI _____ et leur code de référence RI _____

Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché.

Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions ou des études de marché , cochez la case correspondante.

BON DE COMMANDE

Économiser en prévision des études postsecondaires

Sophie Lefebvre

Sur le marché du travail d'aujourd'hui, deux emplois sur trois exigent plus qu'un diplôme d'études secondaires. En général, les diplômés postsecondaires présentent un taux d'emploi plus élevé, sont moins vulnérables aux ralentissements économiques et ont des gains plus élevés. Les familles canadiennes semblent comprendre les avantages associés à une éducation postsecondaire. Une étude a en effet révélé que les parents de 95 % des enfants de moins de 19 ans considèrent comme importantes les études postsecondaires (Shiple, Ouellette et Cartwright, 2003).

En même temps que l'éducation postsecondaire est devenue un déterminant de la réussite sur le marché du travail, son coût a augmenté de manière marquée. Les frais de scolarité annuels moyens au premier cycle universitaire ont presque doublé, passant de 2 023 \$ en 1993-1994 à 4 025 \$ en 2003-2004 (Statistique Canada, 2003). La hausse des frais de scolarité et des autres coûts liés à l'éducation pourrait expliquer en partie l'accroissement de l'endettement étudiant. Entre 1990 et 2000, la somme moyenne due relativement aux programmes de prêts étudiants par les diplômés universitaires a augmenté de 76 % (Allen et Vaillancourt, 2004). L'Enquête sur la participation aux études postsecondaires a révélé qu'un tiers des étudiants qui ont interrompu leurs études avant l'obtention d'un diplôme en 2002 l'ont fait pour des raisons financières (Barr-Telford et coll., 2003).

Selon toute apparence, les parents et le gouvernement fédéral croient qu'économiser en prévision des études des enfants contribuera à élargir les possibilités qui s'offrent en matière d'éducation, à assurer l'achèvement des études postsecondaires et à limiter le plus possible l'endettement après l'obtention du diplôme. En fait, les parents de plus de 9 enfants sur 10 ont reconnu qu'il était important de commencer tôt à éco-

nomiser. Selon l'Enquête sur les approches en matière de planification des études, le nombre d'enfants pour lesquels on économisait en prévision des études postsecondaires était plus élevé en 2002 qu'en 1999 (50 % contre 41 %) (Shiple, Ouellette et Cartwright, 2003).

Le gouvernement fédéral encourage une augmentation des économies en prévision des études postsecondaires par l'entremise de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), créée en 1998. Cette subvention est versée dans le régime d'un enfant lorsque ses parents (ou d'autres personnes) investissent dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) (voir REEE et SCEE). Depuis la création de la SCEE, le recours aux REEE par les familles qui économisent en prévision des études postsecondaires s'est accru. En 1999, 40 % des enfants ayant des économies avaient un REEE. En 2002, cette proportion correspondait à plus de la moitié des enfants (Shiple, Ouellette et Cartwright, 2003).

La présente étude se fonde sur l'Enquête sur les approches en matière de planification des études de 2002 pour décrire les facteurs associés à la décision prise par les parents d'économiser en prévision des études postsecondaires de leurs enfants de moins de 19 ans en 2002. La somme économisée présente également un lien avec ces facteurs. On a utilisé un modèle pour estimer les économies cumulatives des parents (sans égard à la décision d'économiser), en tenant compte des caractéristiques de la famille et de l'enfant, des aspirations et de la participation des parents, de la connaissance des programmes d'encouragement à l'épargne ainsi que des attentes au regard des bourses.

Caractéristiques de la famille et de l'enfant

Le comportement d'économie en prévision des études postsecondaires est influencé par plusieurs facteurs, y compris la situation financière de la famille ainsi que l'âge de l'enfant et ses résultats scolaires.

Plus des deux tiers des enfants des familles du groupe de revenu supérieur avaient des économies en prévision de leurs études postsecondaires, comparativement

Sophie Lefebvre est au service de la Division de la statistique du revenu. On peut communiquer avec elle au (613) 951-5870 ou à perspective@statcan.ca.

REEE et SCEE

Tout enfant peut être un bénéficiaire d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE), qui est un compte dans lequel les épargnes fructifient en étant exemptes d'impôt jusqu'à ce que l'enfant soit prêt à commencer ses études postsecondaires. Les parents, les grands-parents, les personnes apparentées et les amis peuvent tous contribuer à un REEE¹. Les plafonds de cotisations annuelles et cumulatives sont respectivement de 4 000 \$ et de 42 000 \$. Un REEE peut prendre la forme d'un régime familial, d'un régime non familial ou d'un régime collectif².

La participation à un REEE permet au souscripteur de demander la **Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)** au nom du bénéficiaire. Créé en 1998, ce programme a pour but d'inciter à économiser en prévision des études postsecondaires d'un enfant par l'entremise d'un REEE. Le gouvernement fédéral ajoute ainsi une subvention correspondant à 20 % de la cotisation. La subvention annuelle maximale est de 400 \$ par bénéficiaire, le plafond des subventions cumulatives étant fixé à 7 200 \$. Le droit à la subvention peut être reporté aux années suivantes.

Le revenu provenant d'un REEE peut être versé au bénéficiaire une fois qu'il est inscrit à un programme admissible en tant qu'étudiant à temps plein. Ces paiements d'aide aux études (PAE) sont constitués des revenus tirés à la fois des cotisations au REEE et de la subvention ainsi que de la subvention même³, et ils sont pris en compte dans le calcul du revenu imposable de l'étudiant. Si le bénéficiaire n'entreprend pas d'études postsecondaires immédiatement après

	REEE en 2002		Cotisations à un REEE en 2001			
	Fré- quence	Valeur médiane	Fré- quence	Cotisations médianes	SCEE médiane	SCEE maximale atteinte
	%	\$	%	\$	\$	%
Total	26,9	4 000	22,3	1 000	200	32,7
Âge						
0 à 5 ans	31,2	2 000	23,6	1 000	200	26,1
6 à 12 ans	27,9	4 000	24,4	1 000	200	29,4
13 à 18 ans	22,1	6 000	18,7	1 400	280	44,6
Revenu corrigé du ménage						
Moins de 15 000 \$	12,9	3 000	10,0	700	140	25,0 ^E
15 000 \$ à 25 999 \$	21,7	3 000	18,3	900	190	21,8
26 000 \$ à 39 999 \$	29,8	3 600	25,0	1 000	200	30,8
40 000 \$ ou plus	41,6	5 000	34,5	1 200	240	41,1

Source : Enquête sur les approches en matière de planification des études, 2002

ses études secondaires, les sommes investies dans le REEE peuvent continuer de fructifier en étant exonérées d'impôt pendant 26 ans au maximum. Si le bénéficiaire décide de ne pas faire d'études postsecondaires, le souscripteur peut nommer un autre bénéficiaire⁴, transférer le REEE et les revenus provenant de la subvention dans son régime enregistré d'épargne-retraite ou celui de son conjoint ou encore retirer les revenus provenant du REEE sous la forme de paiements de revenu accumulé⁵. Pour plus d'information sur la SCEE et les REEE, consulter le site Internet www.rhdcc.gc.ca.

En 2002, 27 % de tous les enfants de moins de 19 ans étaient bénéficiaires d'un REEE établi par leurs parents et dont la valeur médiane (incluant les intérêts et la SCEE) correspondait à 4 000 \$. Les sommes médianes variaient selon l'âge de l'enfant et allaient de 2 000 \$ à 6 000 \$. Les familles à revenu plus élevé étaient plus susceptibles non seulement d'avoir un REEE, mais aussi d'y avoir des économies plus importantes.

En 2001, 22 % des enfants ont reçu de leurs parents environ deux milliards de dollars en cotisations à des REEE. Ces cotisations ont entraîné le versement de SCEE estimées à 400 millions de dollars. La cotisation médiane s'établissait à 1 000 \$ et était assortie d'une subvention de 200 \$. Les parents d'enfants âgés de 13 à 18 ans étaient moins susceptibles de cotiser à un REEE, mais quand ils le faisaient, les investissements étaient plus importants (1 400 \$ par rapport à 1 000 \$ dans le cas des enfants plus jeunes). Chose surprenante, les familles à revenu plus élevé n'ont pas investi suffisamment pour avoir droit à la SCEE maximale. Seulement 41 % des familles à revenu plus élevé cotisant à un REEE en 2001 y ont investi 2 000 \$ ou plus. Néanmoins, 45 % des enfants plus âgés ont bénéficié en 2001 de cotisations à un REEE suffisantes pour ouvrir droit à la SCEE de 400 \$ (cette somme pouvant atteindre 800 \$ si les droits à la subvention étaient suffisants).

à moins de 30 % des enfants du groupe de revenu inférieur. De plus, les sommes investies pour les enfants dans les familles du groupe de revenu supérieur étaient deux fois plus élevées que dans le cas des familles du groupe de revenu inférieur (tableau 1).

Les économies sont fonction de la situation financière tant actuelle que passée; par conséquent, le patrimoine familial constitue un facteur important. Un indicateur de cette richesse est l'accession à la propriété⁶. Les enfants dont les parents étaient propriétaires à part

Tableau 1 : Épargnants et sommes économisées selon les caractéristiques familiales

	Proportion d'enfants [†]	Proportion d'épargnants	Sommes moyennes épargnées		Valeur probable des épargnes selon le modèle de Tobit ^{††}
			Épargnants	Ensemble	
	milliers	%	\$		\$
Ensemble des enfants	7 172	50,2	8 600	4 300	
Revenu corrigé du ménage		%			
Moins de 15 000 \$	24,1	29,1	5 400	1 600	3 600*
15 000 \$ à 25 999 \$	25,3	45,8	6 900	3 100	4 700*
26 000 \$ à 39 999 \$	23,4	56,3	7 900	4 500	5 200*
40 000 \$ ou plus	27,2	67,9	11 400	7 700	6 500
Mode d'occupation/hypothèque					
Propriétaire avec hypothèque	56,9	54,8	7 700	4 200	4 700
Propriétaire sans hypothèque	14,7	67,5	14 000	9 400	8 100*
Locataire	27,5	31,7	5 300	1 700	4 000*
Plus haut niveau de scolarité atteint des parents					
Études secondaires					
ou moins	28,7	36,6	7 300	2 700	4 400
Métier	12,5	43,1	8 500	3 700	4 900**
Collège	24,6	54,4	7 600	4 100	4 900**
Baccalauréat	22,0	62,0	8 700	5 400	5 200*
Maîtrise ou plus	9,6	65,3	13 300	8 700	6 500*
Frères ou sœurs					
Aucun	24,8	50,5	9 500	4 800	4 400*
Un	46,3	53,9	8 300	4 500	5 100
Deux	21,5	46,3	8 400	3 900	5 100
Trois ou plus	7,4	38,0	7 900	3 000	5 400
Province					
Terre-Neuve-et-Labrador	1,6	52,9	8 200	4 300	3 100*
Île-du-Prince-Édouard	0,5	45,2	7 100	3 200	900*
Nouvelle-Écosse	2,9	52,1	6 500	3 400	3 400*
Nouveau-Brunswick	2,3	51,6	6 200	3 200	3 000*
Québec	22,4	41,0	6 700	2 800	4 300*
Ontario	39,8	53,6	9 800	5 300	5 700
Manitoba	3,7	56,8	7 400	4 200	4 100*
Saskatchewan	3,4	58,1	10 900	6 300	4 900**
Alberta	10,8	52,5	7 400	3 900	4 900*
Colombie-Britannique	12,5	49,0	9 300	4 500	5 600
Composition de la famille/situation d'activité					
Deux parents – qui travaillent	52,9	58,4	8 900	5 200	5 100
Deux parents – un seul travaille	23,8	46,0	8 300	3 800	4 800
Un parent – qui travaille	12,5	40,8	8 900	3 600	5 200
Parent(s) – aucun travaille	9,1	28,6	6 400	1 800	4 400**
Autre type de famille	1,7	40,1	8 500	3 400	4 600
Épargnes autres que celles des parents					
Non	86,0	48,9	8 500	4 200	4 800
Oui	14,0	58,6	9 000	5 300	6 100*

Source : Enquête sur les approches en matière de planification des études, 2002

* Statistiquement différent du groupe de référence au niveau de 1 %.

** Statistiquement différent du groupe de référence au niveau de 5 %.

† La somme des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de variables manquantes.

†† Les épargnes sont conditionnelles aux valeurs moyennes des variables explicatives.

entière de la résidence familiale étaient plus susceptibles d'avoir des sommes mises de côté en prévision de leurs études que les enfants vivant dans un logement loué. En outre, la somme moyenne économisée par les parents ne payant pas d'hypothèque était près de trois fois supérieure à celle économisée par les parents vivant dans un logement loué.

La somme moyenne économisée augmentait avec l'âge de l'enfant; elle était près de trois fois plus élevée dans le cas des enfants de 13 à 18 ans que dans celui des enfants de moins de 6 ans. De toute évidence, les parents d'enfants plus âgés avaient eu plus de temps pour commencer à économiser, de sorte qu'on pouvait s'attendre à ce que la proportion d'épargnants et les sommes épargnées, quand il y en avait eu, augmentent avec l'âge. En fait, on n'a pas relevé de différence significative entre les groupes d'âge pour ce qui est de la proportion d'épargnants.

À mesure qu'un enfant progresse dans son cheminement scolaire, son aptitude aux études, mesurée par son rendement scolaire, peut indiquer aux parents s'il est susceptible de faire des études postsecondaires. Les parents dont les enfants réussissent bien à l'école peuvent être plus enclins à économiser. En fait, 55 % des enfants ayant une note moyenne de A avaient des économies à leur nom, comparativement à 42 % de ceux qui avaient une note moyenne de C, et à seulement 28 % de ceux qui avaient une note inférieure à C.

Les épargnes autres que celles des parents en vue des études de l'enfant représentent un autre facteur important. Il peut s'agir des grands-parents, d'autres membres de la famille ou d'amis. Dans la réalité,

cependant, peu de gens le font; en 2002, seulement 14 % des enfants avaient un régime d'épargne établi par des personnes autres que leurs parents. Ceux qui avaient un tel régime étaient également plus susceptibles d'avoir des sommes économisées à leur nom par leurs parents (59 % par rapport à 49 %). L'existence d'autres régimes d'épargne ne semblait pas avoir une incidence significative sur les sommes moyennes que les parents mettaient de côté.

Aspirations et participation des parents

On sait que les aspirations des parents ont un lien avec la vraisemblance qu'un enfant fasse des études postsecondaires. En 2002, les parents des deux tiers des enfants s'attendaient à ce que ces derniers fassent des études universitaires (Shipley, Ouellette et Cartwright, 2003). Le comportement d'économie des parents montre clairement que leur planification financière se fonde sur leurs aspirations (tableau 2). En fait, plus élevé était le titre scolaire du niveau postsecondaire qu'ils espéraient voir leur enfant décrocher, plus ils étaient susceptibles d'économiser, et plus la somme économisée était importante⁷.

Les heures que les parents passent avec leur enfant, et la fréquence à laquelle ils parlent de l'école avec lui ou lisent à haute voix pour lui peuvent constituer des indicateurs de leur participation à l'éducation de leur enfant. Économiser en prévision des études peut être considéré comme un autre indicateur (Hossler et Vesper, 1993). On pourrait s'attendre à ce que les parents qui sont impliqués plus activement soient plus susceptibles non seulement d'économiser, mais aussi d'écono-

Tableau 2 : Épargnants et sommes économisées selon d'autres caractéristiques

	Proportion d'enfants [†]	Proportion d'épargnants	Sommes moyennes épargnées		Valeur probable des épargnes selon le modèle de Tobit ^{††}
			Épargnants	Ensemble	
	milliers	%	\$		\$
Ensemble des enfants	7 172	50,2	8 600	4 300	
Caractéristiques de l'enfant					
Âge		%			
0 à 5 ans	27,7	52,6	4 700	2 500	4 400
6 à 12 ans	39,0	50,4	8 000	4 000	4 900
13 à 18 ans	33,3	48,1	12 900	6 200	5 500*
Rendement scolaire					
Moyenne de A	30,5	55,4	11 400	6 300	5 500
Moyenne de B	23,6	47,4	9 400	4 500	4 600*
Moyenne de C	9,2	41,8	9 500	4 000	4 400*
Moyenne inférieure à C	2,6	27,7	11 100	3 100	3 500*
Ne fréquentant pas encore l'école	34,2	51,5	5 100	2 600	5 100
Sexe					
Garçons	51,3	49,4	8 700	4 300	5 100
Filles	48,7	51,0	8 500	4 300	4 800
Aspirations et participation des parents					
Espoirs liés aux études postsecondaires					
Aucun espoir	9,4	33,5	5 700	1 900	3 700*
Métier	2,3	35,4	10 300	3 600	3 800*
Collège ou cégep	15,2	39,7	7 200	2 800	4 300*
Université	66,0	55,5	9 000	5 000	5 400
Autre	7,2	50,7	8 800	4 400	
Interactions avec l'enfant					
Moins de 11 heures	24,2	45,5	9 000	4 100	4 800
11 à 20 heures	21,7	51,0	9 700	4 900	4 900
Plus de 20 heures	53,4	52,0	8 000	4 200	5 000
Interactions au sujet de l'éducation					
Moins de 4 fois par semaine	38,9	44,2	8 900	3 900	4 700**
4 fois ou plus par semaine	60,4	54,4	8 500	4 600	5 100
Activités parascolaires					
Régulières	56,3	53,6	10 200	5 500	5 300
Irrégulières	18,4	36,9	9 500	3 500	4 400*
Pas encore 5 ans	25,4	52,4	4 500	2 400	4 600
Connaissance de la SCEE					
Non	46,8	36,0	7 800	2 800	3 900
Oui	53,2	62,8	9 000	5 700	6 000*
Attentes quant à une bourse fondée sur les besoins financiers					
Oui	31,9	41,2	6 900	2 900	4 300*
Non	38,2	61,1	10 100	6 200	5 500
Peut-être	25,5	47,0	7 900	3 700	5 000*

Source : Enquête sur les approches en matière de planification des études, 2002

* Statistiquement différent du groupe de référence au niveau de 1 %.

** Statistiquement différent du groupe de référence au niveau de 5 %.

† La somme des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de variables manquantes.

†† Les épargnes sont conditionnelles aux valeurs moyennes des variables explicatives.

miser davantage. La fréquence des économies en prévision des études était plus élevée pour les enfants dont les parents passaient plus de temps avec eux et interagissaient régulièrement avec eux au sujet de l'éducation (voir *Source des données et définitions*). Cependant, les sommes moyennes économisées ne variaient pas de façon significative. Les enfants qui participaient régulièrement à des activités à l'extérieur de l'école

étaient également plus susceptibles que ceux qui ne le faisaient pas d'avoir des économies (54 % contre 37 %), mais là encore, les sommes moyennes étaient comparables.

On sait que l'épargne des ménages, par exemple les REER, est sensible aux changements observés dans les lois fiscales et sur le marché du travail. Il est donc

Source des données et définitions

Statistique Canada a réalisé l'Enquête sur les approches en matière de planification des études en octobre 2002, en partenariat avec Développement des ressources humaines Canada. L'échantillon était représentatif des enfants de 18 ans ou moins vivant dans les 10 provinces. Quelque 10 800 ménages avec enfants ont participé à l'enquête. On a interviewé les répondants au téléphone concernant un enfant choisi au hasard. L'information a été recueillie auprès de la personne la mieux renseignée au sujet de l'enfant. Dans la majorité des cas, il s'agissait d'un parent.

Si des sommes avaient été économisées en prévision des études postsecondaires de l'enfant, on posait alors des questions sur la valeur du régime à ce moment-là, ce qui incluait les revenus, les intérêts et, le cas échéant, la Subvention canadienne pour l'épargne-études. Toutes les catégories de régimes d'épargne étaient prises en compte : comptes bancaires, dépôts à terme, obligations d'épargne, REEE et REER. La présente analyse ne traite que des régimes d'épargne détenus par les membres du ménage. On demandait aux parents d'indiquer la valeur courante des épargnes destinées expressément à l'enfant choisi.

Les caractéristiques de l'enfant et de la famille n'ont été observées que pour l'année 2002 en raison de l'utilisation de données transversales, mais les économies pouvaient avoir été accumulées pendant plusieurs années.

On a exclu de l'échantillon initial un petit groupe d'enfants (1,6 % de l'échantillon pondéré), à savoir ceux dont on s'attendait à ce qu'ils ne fréquentent jamais l'école (0,24 %), ceux dont les parents n'avaient pas indiqué s'ils connaissaient le programme de la SCEE (1,34 %) et quelques enfants pour lesquels les économies cumulatives étaient extrêmement élevées et faussaient les résultats (0,03 %).

Éducation postsecondaire : tout type de formation scolaire reçue après les études secondaires, ce qui comprend les études dans les collèges et les universités ainsi que la formation en apprentissage, les programmes de formation au niveau des métiers et de formation professionnelle, les programmes des collèges généraux et professionnels, les programmes des cégeps (au Québec) et les autres programmes.

Revenu corrigé du ménage : revenu total provenant de toutes les sources au cours des 12 derniers mois, avant impôts et retenues, corrigé en fonction de la racine carrée de la taille du ménage.

Épargnes autres que celles des parents : on a demandé aux parents si quelqu'un d'autre préparait ou avait établi un plan financier en prévision des études postsecondaires de l'enfant.

Rendement scolaire de l'enfant : fondé sur la connaissance que le répondant avait des travaux scolaires et des bulletins de l'enfant; indiquait dans quelle mesure l'enfant réussissait bien dans l'ensemble à l'école. Un A correspond à une note de 80 % ou plus; un B, à une note de 70 % à 79 %; et un C, à une note de 60 % à 69 %.

Espoirs concernant les études postsecondaires : on a demandé aux répondants jusqu'où ils espéraient que leur enfant irait dans ses études.

Interactions avec l'enfant : on a demandé aux répondants combien de temps eux-mêmes ou leur conjoint consacraient habituellement aux interactions avec l'enfant.

Interactions au sujet de l'éducation : dans le cas des enfants qui avaient fait leur première année, l'information a été tirée des réponses à la question sur le nombre de fois que le parent ou son conjoint avait parlé avec l'enfant de ses activités scolaires ou des choses qu'il étudiait en classe. Dans le cas des enfants qui n'avaient pas fait leur première année, l'information a été tirée des réponses à la question sur la fréquence à laquelle le parent ou l'autre adulte lisait à voix haute pour l'enfant.

Participation à des activités : on a demandé aux répondants si l'enfant participait à des activités organisées à l'extérieur de l'école telles que des activités sportives, sociales ou culturelles. Un enfant qui participait au moins une fois par semaine à de telles activités était classé parmi les enfants ayant une participation régulière.

Sensibilisation au programme de la SCEE : quand le répondant était au courant du programme qui prévoit l'ajout d'une subvention correspondant à 20 % des cotisations à un REEE, l'enfant était classé comme vivant dans un ménage qui connaissait la SCEE.

Attentes quant à l'obtention d'une bourse fondée sur les besoins financiers : on a demandé aux répondants s'ils s'attendaient à ce qu'une partie des études postsecondaires de l'enfant soit payée au moyen de bourses ou de subventions fondées sur les besoins financiers.

raisonnable de supposer que les économies en vue des études pourraient être influencées par la création de programmes d'encouragement à l'épargne comme celui de la SCEE en 1998. La sensibilisation à un tel programme pourrait inciter les parents à commencer à économiser ou à épargner encore davantage (voir *Sensibilisation au programme*). En effet, les personnes qui étaient au courant de l'existence de la SCEE étaient plus susceptibles d'économiser que celles qui ne la connaissaient pas (63 % contre 36 %). De plus, la somme moyenne économisée était plus élevée.

Certains parents s'attendent à ce que leur enfant reçoive une aide financière une fois qu'il entreprendra des études postsecondaires. Les parents d'environ un tiers des enfants s'attendaient à ce que ces derniers reçoivent une bourse fondée sur les besoins financiers. De telles attentes peuvent inciter les parents à moins économiser ou à ne pas économiser du tout. Six sur 10 des enfants dont les parents s'attendaient à ce qu'ils ne reçoivent aucune bourse avaient des épargnes à leur nom, comparativement à 4 sur 10 des enfants dont les parents s'attendaient au versement d'une bourse. Chez les enfants qui avaient des épargnes, la somme moyenne mise de côté par les parents qui ne s'attendaient pas au versement d'une bourse était de 10 100 \$, ce qui est considérablement plus élevé que les 6 900 \$ économisés pour les enfants dont les parents s'attendaient au versement d'une bourse.

Facteurs qui influent sur les épargnes liées aux études

Les parents épargnent de l'argent en prévision des études afin de s'assurer que leurs enfants en auront assez pour assumer une partie ou la totalité des coûts liés à leurs études postsecondaires. Comme on l'a montré, des facteurs comme le revenu du ménage, l'accession à la propriété ainsi que l'âge de l'enfant et ses aptitudes aux études semblent avoir un lien avec la fréquence des épargnes et les sommes économisées (quand il y a des économies). Les aspirations des parents semblent également jouer un rôle. Cependant, les différents facteurs sont étroitement liés les uns aux autres. Pour comprendre la contribution relative d'un facteur donné lié aux sommes économisées, on a utilisé un modèle de régression tronquée (voir *Modèle de Tobit*).

Modèle de Tobit

Un modèle de régression est utile pour comprendre l'effet d'une variable sur un résultat quand toutes les autres variables explicatives demeurent constantes. Cependant, les méthodes ordinaires fondées sur les moindres carrés produisent des estimations biaisées lorsque la variable dépendante est tronquée. En fait, la somme économisée en prévision des études postsecondaires est tronquée parce que la valeur ne peut être négative. Si les parents n'ont pas économisé, les économies cumulatives sont égales à zéro. Un peu moins de la moitié des enfants n'avaient pas d'économies, de sorte que la valeur de leurs économies cumulatives était de zéro. En un tel cas, il est possible d'utiliser le modèle de Tobit pour estimer la relation entre les variables indépendantes et les sommes économisées pour l'ensemble des enfants, y compris ceux pour lesquels les économies sont nulles. Le modèle de Tobit tient compte du fait que la variable dépendante est tronquée et obligatoirement non négative. Les résultats apparaissant dans les tableaux 1 et 2 de même que dans le graphique correspondent à la valeur probable des économies calculée à partir des coefficients estimés au moyen d'un modèle de Tobit et des valeurs moyennes des variables.

Moyens financiers

Chose peu surprenante, un revenu plus élevé était associé à des économies plus importantes en prévision des études postsecondaires de l'enfant. Les enfants issus d'une famille dont le revenu corrigé était égal ou supérieur à 40 000 \$ avaient en moyenne environ 3 000 \$ de plus en économies que les enfants provenant d'une famille dont le revenu corrigé était inférieur à 15 000 \$ (tableau 1). Après la prise en compte de facteurs tels que les autres caractéristiques familiales et celles de l'enfant, les aspirations des parents ainsi que la connaissance du programme, l'écart entre les épargnes du groupe de revenu inférieur et celles du groupe de revenu supérieur diminuait énormément. Initialement, le premier groupe avait en moyenne des épargnes de 1 600 \$, et le deuxième groupe, de 7 700 \$. La prise en compte des autres facteurs réduisait de moitié cette différence, celle-ci passant à 2 900 \$.

Les enfants qui vivaient dans une maison libre d'hypothèque étaient susceptibles d'avoir les économies les plus élevées, lesquelles atteignaient 8 100 \$ en moyenne. Même après la prise en compte du revenu et des autres facteurs, leurs économies étaient nettement plus élevées que celles des enfants vivant dans une maison grevée d'une hypothèque, l'écart s'établissant à 3 400 \$. Par contre, la différence entre ce dernier groupe et celui des enfants vivant dans un logement loué, quoique significative, était relativement plus faible. Elle correspondait à 700 \$⁹.

Scolarité des parents

Les enfants dont au moins un des parents détenait un grade universitaire avaient des économies cumulatives nettement plus élevées que

les enfants dont les parents étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou de niveau inférieur. Les familles dans lesquelles au moins un parent détenait une maîtrise ou un grade de niveau supérieur avaient économisé 2 000 \$ de plus, en moyenne, que les familles dans lesquelles les parents possédaient un diplôme d'études secondaires ou de niveau inférieur. Comme le modèle tenait compte du revenu du ménage et des aspirations au regard des études, les économies plus importantes pourraient être en partie attribuables à la plus grande sensibilisation des parents titulaires d'un grade universitaire aux différentes dépenses associées aux études postsecondaires.

Province

Les taux d'épargne variaient également selon la province. Les enfants de toutes les provinces à l'exception de la Colombie-Britannique avaient, de façon significative, des économies moins élevées que les enfants de l'Ontario. Cela va de pair avec les frais de scolarité au premier cycle universitaire en Ontario, qui occupent le deuxième rang en importance au Canada (Statistique Canada, 2003). Les parents s'attendent vraisemblablement à ce que leurs enfants étudient dans leur propre province et ils planifient leurs économies en conséquence. De même, les enfants vivant au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba avaient les économies les plus faibles; le Québec, Terre-Neuve-et-Labrador et le Manitoba avaient également les plus bas frais de scolarité au premier cycle universitaire. En 2003-2004, les frais de scolarité au Québec ont été maintenus à 1 900 \$ (1 700 \$ dans le cas des résidents) pour la septième année consécutive, ce qui équivaut environ au tiers des frais exigés en Ontario (4 900 \$).

Frères ou sœurs et autres personnes apparentées

Les enfants ayant au moins un frère ou une sœur avaient près de 1 000 \$ de plus en économies cumulatives que les enfants sans frère ni sœur. Comme le revenu était corrigé en fonction de la taille du ménage, la présence d'un frère ou d'une sœur pourrait expliquer la plus forte propension à l'épargne étant donné que les parents auront à aider plus d'un enfant.

Même après la prise en compte des autres facteurs, les parents des enfants pour qui une personne extérieure au ménage économisait avaient eux-mêmes mis de côté des sommes nettement plus élevées. Il est possible que cette « autre » personne comble l'écart entre les coûts prévus et la somme que les parents sont en mesure d'économiser ou de payer pour les études postsecondaires de leurs enfants au moment venu.

Rendement et attentes scolaires

Les enfants ayant une note de A avaient des économies cumulatives plus élevées que les enfants ayant une note plus faible (tableau 2). Les élèves ayant une note de B ou de C avaient des épargnes inférieures d'environ 1 000 \$ aux économies des élèves ayant une note de A en moyenne, tandis que ceux dont la note était inférieure à C avaient environ 2 000 \$ de moins. Les parents semblent épargner davantage quand ils constatent que leurs enfants réussissent bien à l'école et qu'ils poursuivront probablement leurs études.

Le comportement d'économie des parents était également lié à leurs aspirations à l'égard de leur enfant. Les enfants dont on s'attendait à ce qu'ils fassent des études universitaires avaient plus d'économies que les enfants dont on s'attendait à ce qu'ils décrochent un diplôme d'un collège ou d'un cégep, soit 5 400 \$ comparativement à 4 300 \$. Cela pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'un diplôme d'études collégiales est généralement moins coûteux qu'un grade universitaire.

Les économies cumulatives des enfants vivant dans un ménage où les parents interagissaient régulièrement avec eux concernant l'éducation étaient légèrement plus élevées. Les enfants d'âge scolaire dont les parents participaient davantage à leur éducation avaient 400 \$ de plus en économies cumulatives que les enfants dont les parents s'impliquaient moins, même après la prise en compte de facteurs tels que le niveau de scolarité des parents et le rendement scolaire de l'enfant. Un autre facteur qui présentait un lien avec l'implication des parents était la participation régulière de l'enfant à des activités parascolaires. Les enfants qui participaient régulièrement à des activités à l'extérieur de l'école avaient des économies plus élevées que ceux qui ne participaient pas habituellement à de telles activités, l'écart s'établissant à 900 \$. Cependant, le nombre d'heures que les enfants passaient avec leurs parents ne semblait pas influencer sur la somme économisée.

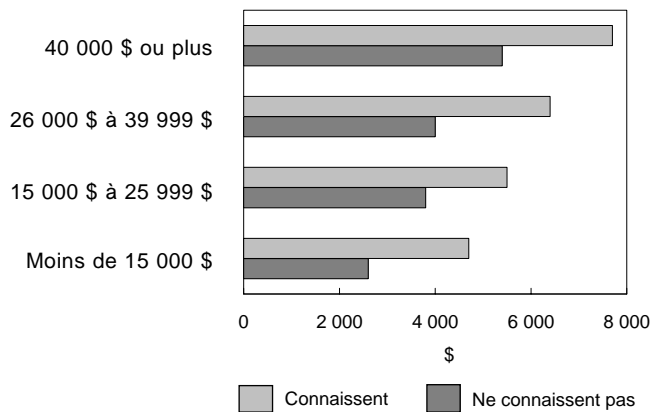
Connaissance du programme de la SCEE

Les enfants dont les parents étaient au fait de l'existence du programme de la SCEE avaient, en moyenne, plus de 2 000 \$ de plus en économies que les enfants dont les parents ne connaissaient pas le programme, soit 6 000 \$ comparativement à 3 900 \$¹⁰. Étant donné que le taux de participation au programme de REEE était nettement plus faible chez les familles du groupe de revenu inférieur — 13 % par rapport à 42 % pour les familles du groupe de revenu supérieur (voir *REEE et SCEE*) —, on pourrait supposer que le programme

avait des effets différents sur les économies cumulatives des familles dans les diverses tranches de revenu. En fait, il n'existait pas de différence selon la tranche de revenu. Dans le cas des enfants issus de familles à plus faible revenu, la connaissance du programme faisait en sorte que les épargnes grimpaient de 2 100 \$, comparativement à 2 300 \$ chez les familles du groupe de revenu supérieur (graphique).

Graphique : Peu importe le revenu, la valeur probable des épargnes est supérieure chez les familles qui connaissent la SCEE.

(Revenu corrigé du ménage)



Source : *Enquête sur les approches en matière de planification des études, 2002*

Aide financière

Les parents qui s'attendaient à ce que leur enfant reçoive pour ses études postsecondaires une bourse fondée sur les besoins financiers avaient économisé des sommes nettement moins élevées (1 200 \$ de moins) pour les études de leur enfant, quand tous les autres facteurs demeuraient constants. Cela est lourd de conséquences puisque les parents ne semblent pas avoir une perception juste de la probabilité d'obtention d'une aide financière. Les parents de 29 % des jeunes de 13 à 18 ans s'attendaient à ce que leur enfant reçoive une telle bourse, mais seulement 15 % des jeunes de 18 à 24 ans inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire en 2002 (ou avant) recevaient en fait des fonds d'une source extérieure à la famille (Shipley,

Ouellette et Cartwright, 2003). Il semble que les économies ne seront pas suffisantes pour combler les besoins réels d'un grand nombre d'étudiants qui espèrent faire des études plus poussées.

Résumé

Les caractéristiques telles que la capacité financière et la scolarité des parents sont liées aux épargnes en prévision des études postsecondaires. Les caractéristiques autres que le revenu expliquaient environ la moitié de l'écart entre les économies du groupe de revenu supérieur et celles du groupe de revenu inférieur. L'accès à la propriété présentait un lien particulièrement fort. La présence d'une hypothèque peut nuire à la capacité d'épargner, même lorsque le revenu familial est relativement élevé. Les parents qui connaissaient le programme de la Subvention canadienne pour l'épargne-études économisaient nettement plus, peu importe leur revenu. Les attentes quant à l'obtention d'une bourse fondée sur les besoins financiers comme soutien aux études postsecondaires étaient associées à des épargnes cumulatives moins élevées.

Perspective

Notes

1 Selon le type de régime, un conjoint ou un partenaire en union libre peut être cosouscripteur. Le souscripteur doit être une personne. Il ne peut s'agir d'une société, d'une fiducie ou d'une autre organisation.

2 Un régime familial peut avoir plus d'un bénéficiaire. Cependant, chaque bénéficiaire doit être uni par les liens du sang ou de l'adoption au souscripteur, et il doit être âgé de moins de 21 ans au moment d'être nommé. Il est possible de verser des cotisations uniquement jusqu'au 21^e anniversaire du bénéficiaire. Un régime non familial ne peut compter qu'un bénéficiaire. Ce dernier n'est pas tenu d'avoir un lien de parenté avec le souscripteur, et il peut être âgé de plus de 21 ans au moment d'être désigné. Un régime collectif est régi par un principe de regroupement. Si le bénéficiaire n'est pas admissible au paiement, les revenus sont versés aux autres bénéficiaires admissibles.

3 Une portion de chaque PAE est considérée comme provenant de la SCEE versée dans le régime. Cette portion est fonction du ratio de la subvention par rapport au revenu d'investissement total du régime, et elle réduit le solde résiduel du compte de la SCEE dans le régime.

Sensibilisation au programme

Étant donné qu'on a constaté que la connaissance du programme de la SCEE est associée à des économies plus élevées, il semble raisonnable de conclure que le fait de sensibiliser davantage de parents au programme pourrait accroître les économies. Les parents qui connaissaient le programme de la SCEE en 2002 appartenaient à des familles à revenu plus élevé, étaient plus scolarisés, vivaient dans un logement qui leur appartenait et avaient des aspirations élevées concernant l'éducation de leur enfant. Les parents d'enfants de moins de 6 ans étaient en outre plus susceptibles de connaître le programme incitatif⁴. Les parents qui épargnaient et qui connaissaient la SCEE avaient également un revenu plus élevé, étaient plus scolarisés et plus susceptibles d'être propriétaires de leur résidence et avaient des aspirations plus grandes concernant l'instruction que les parents qui épargnaient mais qui n'étaient pas au courant de la SCEE.

Les parents qui s'attendaient à ce que leur enfant reçoive une bourse fondée sur les besoins financiers avaient des économies nettement moins élevées. Alors que les familles plus susceptibles de s'attendre à l'obtention d'une bourse avaient un revenu moins élevé et vivaient dans un logement loué, une proportion étonnante de 19 % des enfants issus de familles à revenu supérieur voyaient leurs parents s'attendre à ce qu'ils reçoivent une telle bourse. Il semble peu probable que tous ces enfants obtiennent une aide financière; il serait donc peut-être utile que les parents soient mieux informés au sujet des détails de ces programmes.

	Connaissent la SCEE		S'attendent à une bourse fondée sur les besoins financiers
	Ensemble	Épargnants seulement	
	%		
Ensemble des enfants	53,2	66,5	31,9
Revenu corrigé du ménage			
Moins de 15 000 \$	35,3	48,0	41,4
15 000 \$ à 25 999 \$	46,3	57,1	39,0
26 000 \$ à 39 999 \$	60,2	70,7	28,9
40 000 \$ ou plus	69,5	76,5	19,3
Plus haut niveau de scolarité atteint des parents			
Études secondaires ou moins	36,6	49,4	34,3
Métier	43,3	56,4	34,9
Collège	58,3	69,2	33,0
Baccalauréat	68,3	77,3	29,2
Maîtrise ou plus	73,6	79,6	24,0
Composition de la famille/ situation d'activité			
Deux parents – qui travaillent	60,0	70,4	28,0
Deux parents – un seul travaille	53,1	65,6	34,1
Un parent – qui travaille	43,3	57,2	36,7
Parent(s) – aucun travaille	32,5	50,1	41,6
Autre type de famille	29,2 ^E	37,5 ^E	33,0 ^E
Mode d'occupation/hypothèque			
Propriétaire avec hypothèque	58,7	69,0	29,5
Propriétaire sans hypothèque	60,4	72,5	24,5
Locataire	38,3	50,6	41,0
Espoirs liés aux études postsecondaires			
Aucun espoir	37,4	51,8	34,8
Métier	38,9	51,0 ^E	30,0
Collège ou cégep	39,4	52,5	33,6
Université	59,0	70,3	32,0
Autre	54,8	67,9	24,0
Âge			
0 à 5 ans	62,1	73,5	33,1
6 à 12 ans	52,0	65,6	35,9
13 à 18 ans	47,2	61,3	26,2

Source : Enquête sur les approches en matière de planification des études, 2002

4 Cependant, pour conserver la SCEE, le nouveau bénéficiaire doit avoir moins de 21 ans et être un frère ou une sœur de l'ancien bénéficiaire, ou encore le nouveau bénéficiaire et l'ancien bénéficiaire doivent être âgés de moins de 21 ans et avoir un lien de parenté avec le souscripteur.

5 Les paiements de revenu accumulé sont versés au souscripteur sous forme de revenu d'investissement du REEE (les cotisations sont remboursées en un montant forfaitaire). Les paiements peuvent être faits uniquement

si le régime existe depuis 10 ans, que tous les bénéficiaires, passés et actuels, ont atteint l'âge de 21 ans, qu'aucun bénéficiaire ne fréquente un établissement d'enseignement et que le souscripteur réside au Canada. Les paiements constituent un revenu imposable pour le souscripteur et sont assujettis à un impôt supplémentaire de 20 % (variable selon la province), à moins qu'ils soient transférés dans un REER (les remboursements de cotisations ne sont pas imposables). La portion correspondant à la subvention est remboursée au gouvernement du Canada.

6 En 1999, 75 % des familles ayant une richesse financière positive étaient propriétaires de leur résidence, comparativement à seulement 44 % des familles sans richesse financière (Morissette, 2002).

7 Sauf en ce qui concerne les métiers, qui représentaient un très petit groupe d'enfants.

8 On a utilisé un modèle de régression logistique et on a constaté que pour ces variables, les coefficients des catégories étaient nettement différents de ceux du groupe de référence.

9 On pourrait soutenir que purger une hypothèque est une autre façon d'épargner en vue des études postsecondaires, mais cette hypothèse est difficile à vérifier. Si c'est le cas, cela pourrait expliquer en partie les économies moindres des ménages payant une hypothèque.

10 On a utilisé un modèle de régression faisant appel aux moindres carrés ordinaires à l'égard des épargnants uniquement, afin de déterminer si les épargnants qui étaient au courant de la SCEE avaient des économies cumulatives plus élevées que les épargnants qui n'en connaissaient pas l'existence. Le coefficient de connaissance de la SCEE n'était pas statistiquement significatif, ce qui laisse supposer que la connaissance de ce programme accroît uniquement la vraisemblance de décider d'épargner, sans avoir d'effet sur les sommes économisées.

■ Documents consultés

ALLEN, Mary, et Chantal VAILLANCOURT. *Promotion de 2000 : profil des diplômés du postsecondaire et endettement des étudiants*, n° 81-595-MIF2004016 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2004, « Éducation, compétences et apprentissage », document de recherche n° 16.

BARR-TELFORD, Lynn, et coll. *Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires*, n° 81-595-MIF2003007 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, « Éducation, compétences et apprentissage », document de recherche n° 7.

HOSSLER, Don, et Nick VESPER. « An exploratory study of the factors associated with parental saving for postsecondary education », *Journal of Higher Education*, mars et avril 1993, vol. 64, n° 2, p. 140 à 165.

MORISSETTE, René. « Précarité financière des familles », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, juillet 2002, vol. 3, n° 7, numéro en ligne.

SHIPLEY, Lisa, Sylvie OUELLETTE et Fernando CARTWRIGHT. *Planification et préparation : premiers résultats de l'Enquête sur les approches en matière de planification des études de 2002*, n° 81-595-MIF2003010 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, « Éducation, compétences et apprentissage », document de recherche n° 10.

STATISTIQUE CANADA. « Frais de scolarité à l'université, 2003-2004 », *Le Quotidien*, 12 août 2003.

Le coût de l'habitation des personnes âgées

Raj K. Chawla et Ted Wannell

L'impôt foncier résidentiel est en hausse dans nombre de municipalités canadiennes mais pour des raisons qui varient d'une région à l'autre. Si tous les propriétaires ressentent le fardeau des augmentations de l'impôt foncier, la question que l'on soulève souvent est celle des personnes âgées propriétaires qui, pour la plupart, vivent d'un revenu fixe. En fait, certaines municipalités offrent des remboursements de taxes aux propriétaires âgés. D'autres politiques, telles que les crédits d'impôt dans certaines provinces, visent à alléger le coût d'habitation pour l'ensemble des individus et des familles à bas revenu.

L'impôt peut être régressif ou progressif. On entend par impôt régressif tout impôt dont le taux diminue à mesure que le revenu augmente. Et l'impôt foncier est manifestement régressif en ce qui concerne le revenu familial (Boadway et Kitchen, 1999; Chawla et Wannell, 2003; Maslove, 1973; et le rapport de la commission de l'Ontario sur l'impôt équitable, 1993). L'impôt sur le revenu est progressif étant donné que, jusqu'à un certain point, il est fondé sur la capacité de payer¹.

L'impôt foncier, en revanche, ne prend pas cette notion en considération, mais est imposé en fonction de la valeur cadastrale (marchande) de la propriété. En effet, les propriétaires âgés à bas revenu versent une plus grande proportion de leur revenu en impôt foncier que leurs homologues à revenu moyen et élevé : 11,7 %, contre 4,2 % (Chawla et Wannell, 2003). Mais le taux d'imposition du revenu des familles à revenu moyen et élevé est plus de cinq fois plus élevé que celui de leurs homologues à bas revenu (17,8 %, contre 3,4 %). L'augmentation de l'impôt foncier peut créer des difficultés économiques pour les propriétaires à faible revenu.

Raj K. Chawla et Ted Wannell sont au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut joindre Raj Chawla au (613) 951-6901, Ted Wannell au (613) 951-3546 ou bien l'un ou l'autre à perspective@statcan.ca.

Les inquiétudes relatives au fardeau que représente l'impôt foncier pour les aînés découlent souvent du fait que beaucoup d'entre eux habitent leur maison depuis longtemps, et qu'il existe un grand écart entre l'assiette de calcul (la valeur marchande actuelle de la propriété) et leur capacité de payer. La récente flambée des prix de l'habitation a surtout touché les quartiers résidentiels où vivent des personnes âgées propriétaires. Ainsi, une progression générale du taux par mille (taxe payée par dollar d'évaluation) et une hausse relativement importante de la valeur cadastrale peuvent créer un « double coup dur » pour de nombreux propriétaires âgés vivant dans ces quartiers.

En outre, les aînés vivent généralement d'un revenu fixe et ont peu de chances de voir ce dernier s'accroître pour leur permettre de faire face à l'augmentation de leurs dépenses, augmentation qui excède l'ajustement de leurs pensions publiques, effectué en fonction du coût de la vie. Par contre, les jeunes familles à faible revenu sont en début de carrière et la plupart d'entre elles peuvent s'attendre à ce que leurs revenus augmentent avec les années d'expérience acquise sur le marché du travail.

Mais les taxes ne sont qu'une partie du tableau financier des familles. Si la hausse des prix de l'immobilier risque d'entraîner une augmentation de l'impôt foncier, elle représente aussi une source de gains en capital non imposés. Par ailleurs, la grande majorité des personnes âgées propriétaires n'ont plus d'hypothèque à acquitter; celle-ci est en effet la plus importante composante des coûts d'habitation de la majorité des jeunes propriétaires. Cet article traite des coûts d'habitation en fonction du revenu et des biens. Les personnes âgées propriétaires sont au centre de l'étude, mais les locataires et les familles plus jeunes sont inclus à des fins de comparaison. (Voir *Source de données et définitions*.)

Tableau 1 : Accession à la propriété selon l'âge du soutien économique principal

	Total	Locataires	Propriétaires	
			Sans hypothèque	Avec hypothèque
65 ans et plus				
Ensemble des familles	2 231 800	732 100	1 353 000	146 700
%	100,0	32,8	60,6	6,6
Familles à bas revenu	253 100	173 400	70 500	9 200
%	100,0	68,5	27,8	3,6
Moins de 65 ans				
Ensemble des familles	9 959 300	4 097 100	2 021 500	3 840 600
%	100,0	41,1	20,3	38,6
Familles à bas revenu	1 870 400	1 508 000	153 900	208 500
%	100,0	80,6	8,2	11,1

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

La plupart des personnes âgées possèdent leur maison sans hypothèque

Même s'il est des cas où les couples décident soit de vivre dans des maisons moins grandes après que leurs enfants quittent le domicile familial, soit de prendre une location à la fin de leurs années de vie active, la plupart sont propriétaires de leur maison et y vivent depuis assez longtemps (tableau 1). En 1999, les deux tiers des familles dont le principal soutien était âgé d'au moins 65 ans étaient propriétaires de leur maison. En outre, avec une durée moyenne de 25 ans dans la même résidence, 9 sur 10 de ces familles avaient remboursé leur hypothèque. Dans l'ensemble, 60 % des personnes âgées vivent dans leur maison libres d'hypothèque.

Chez les familles où le principal soutien a moins de 65 ans, le taux d'accession à la propriété était un

peu moins élevé — un peu moins de 6 sur 10. Cependant, en raison d'une durée d'occupation moyenne moins élevée, près des deux tiers de ces familles sont toujours en train de rembourser leur hypothèque. Dans l'ensemble, seulement une famille non aînée sur cinq n'a plus d'hypothèque à payer.

Si l'on considère plus particulièrement les ménages à faible revenu, le taux d'accession à la propriété est également plus élevé parmi les familles âgées (31 %) que parmi les familles plus jeunes (19 %). Si la vaste majorité des propriétaires aînés à faible revenu n'ont plus d'hypothèque à rembourser (88 %), plus de la moitié de leurs homologues plus jeunes (58 %) en ont une. En général, parmi les familles aînées à faible revenu, plus d'une famille sur quatre (28 %) sont quittes d'hypothèque, contre seulement 8 % des autres familles à faible revenu.

Les maisons des familles âgées se sont appréciées en raison d'une longue occupation

Comme nous l'avons déjà mentionné, beaucoup d'aînés sont libres d'hypothèque du fait qu'ils ont habité toujours au même endroit et qu'ils ont progressivement rogné sur le capital de leur hypothèque. Tout en réduisant leur dette, ils faisaient aussi monter la valeur de leur résidence. En 1999, la moyenne estimée de la valeur nette du logement des familles aînées propriétaires était de 138 000 \$, dont 83 000 \$ (ou 60 %) de plus-value du prix d'achat initial (tableau 2).

Les propriétaires plus jeunes avaient généralement moins de valeur nette réelle et n'étaient pas propriétaires depuis assez longtemps pour obtenir le même genre de plus-value sur leur maison que leurs homologues aînés. Les familles dont le principal soutien a entre 45 et 64 ans avaient presque autant de valeurs nettes réelles sur leur résidence que les familles aînées (131 000 \$), mais beaucoup moins de plus-value (61 000 \$ ou 46 %). Les familles dont le principal soutien a moins de 45 ans avaient beaucoup moins de valeur nette du logement (76 000 \$ en moyenne) et de plus-value (22 000 \$) que les familles plus âgées.

Ces écarts entre la valeur nette et la plus-value sont directement liés à la durée d'occupation des familles jeunes et des familles âgées. Les familles dont le principal soutien a moins de 45 ans ont habité leur maison un peu plus de sept ans. Cette période double, passant à 14 ans parmi les familles dont le principal soutien a entre 45 et 64 ans, et grimpe à 25 ans parmi les familles aînées.

Source de données et définitions

L'**Enquête sur la sécurité financière** (ESF) a été réalisée entre mai et juillet 1999. L'échantillon comprenait 23 000 logements dans les 10 provinces. Les personnes vivant dans les réserves indiennes, les membres des Forces armées et les pensionnaires d'établissements comme les prisons, les hôpitaux et les résidences pour personnes âgées étaient exclus. Le questionnaire de l'ESF est disponible sans frais sur le site de Statistique Canada à www.statcan.ca. Pour plus de détails sur l'échantillon, les taux de réponse, le traitement des données manquantes et la pondération, entre autres, voir *Les avoirs et les dettes des Canadiens : une vue d'ensemble des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière* (n° 13-595-XIF au catalogue).

L'enquête a recueilli des caractéristiques sociodémographiques et la participation au marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus, ainsi que les avoirs et les dettes de leurs familles au moment de l'enquête. Les données sur le revenu pour 1998 étaient compilées à l'aide d'un couplage autorisé des données aux dossiers fiscaux ou recueillies en personne. La collecte a été effectuée par interview sur place, les répondants pouvant aussi choisir de remplir le questionnaire eux-mêmes. Pour obtenir des données financières, on s'est adressé au membre de la famille qui connaissait le mieux la situation financière de la famille. Les réponses par personne interposée étaient acceptées.

L'enquête se penchait sur les dépenses courantes majeures associées à la résidence principale : les paiements hypothécaires, l'impôt foncier (y compris les taxes scolaires, si elles étaient payées séparément), le loyer, l'électricité, l'eau et les autres services. Le loyer n'était pas réparti sur l'impôt foncier, les frais de services publics ou la part du locateur. Les dépenses pouvaient être déclarées sous forme de moyenne mensuelle ou trimestrielle, mais les données ont été traitées et compilées sur une base annuelle.

Comme les données sur l'impôt foncier manquantes n'avaient pas été imputées, les familles propriétaires qui n'avaient pas déclaré l'impôt foncier versé en 1998 étaient exclues de l'échantillon. Par conséquent, les tableaux 1, 3 et 4 sont basés sur un échantillon de 15 886 ou un nombre estimatif de 12 187 000 familles propriétaires. D'autre part, le tableau 2 est basé sur un échantillon de 8 835 ou 6 323 000 familles propriétaires qui, outre l'impôt foncier, ont déclaré l'année et le prix d'achat de la maison. Les familles qui avaient hérité ou reçu comme cadeau une partie ou la totalité de la maison n'étaient pas tenues de déclarer ce genre d'information.

Qualité des données d'enquête sur l'impôt foncier

Selon l'estimation de l'ESF, les impôts fonciers versés en 1998 s'établissaient à 12,6 milliards de dollars comparativement au chiffre de 18,3 milliards de dollars publié par la Division des institutions publiques (DIP) de Statistique Canada (Statistique Canada, 2003). Les données de la DIP pour 1998 sont fondées sur un recensement des municipalités obtenu des ministères provinciaux des affaires municipales. On pourrait s'attendre à une estimation plus importante fondée sur les données administratives en raison des écarts de couverture. Alors que l'ESF ne porte que sur les logements occupés par le propriétaire, les données administratives portent également sur les logements loués et inoccupés, ainsi que sur les propriétés commerciales et industrielles. Le ratio de l'impôt foncier basé sur l'ESF par rapport à celui de la DIP était généralement de 69,2 %.

Le terme « **biens** » se rapporte à une maison ou une ferme occupée par un propriétaire; les biens possédés mais utilisés aux fins de location ou d'affaires sont exclus.

Famille : s'entend des familles économiques et des personnes seules. Une famille économique est un groupe de personnes qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance (y compris par union libre) ou par adoption. Une personne seule est une personne vivant seule ou avec des personnes non apparentées.

Famille âgée : une famille dont le soutien économique principal est âgé de 65 ans ou plus.

Soutien économique principal : le membre de la famille dont le revenu avant impôt est le plus élevé. Si deux personnes avaient exactement le même revenu, la plus âgée était retenue comme soutien principal.

Revenu familial avant impôt (ou revenu brut) : la somme des revenus touchés par les six membres de la famille âgés de 15 ans et plus durant l'année civile 1998 et provenant de toutes les sources : traitements et salaires, revenu net provenant d'un travail autonome agricole ou non agricole, revenu de placements (intérêt gagné, dividendes, revenu net de loyers, etc.), transferts gouvernementaux (prestations d'assurance-emploi, Sécurité-vieillesse, prestations pour enfants, prestations au titre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, assistance sociale, etc.), pensions de retraite, pensions alimentaires et bourses d'études. Le revenu en nature, les remboursements d'impôt, les gains de loterie et les héritages sont exclus.

Famille à faible revenu : les familles sont classées selon les seuils de faible revenu après impôt pour 1998 (Statistique Canada, 1998).

Impôt sur le revenu versé : impôt sur le revenu fédéral et provincial versé durant l'année civile 1998 par tous les membres de la famille.

Valeur marchande du logement occupé par le propriétaire : la valeur déclarée au moment de l'enquête par le membre de la famille qui connaît le mieux la situation financière de la famille. Il ne s'agit pas de la valeur imposable, qui est généralement inférieure à la valeur marchande.

Prix d'achat de la maison : c'est le prix initialement payé (c.-à-d. l'acompte et le montant de l'hypothèque, s'il y a lieu) pour acheter la maison qui était occupée au moment de l'enquête.

La plus-value de la maison : la valeur marchande de la maison moins son prix d'achat.

La valeur nette de la maison : la valeur marchande de la maison occupée en propriété moins la dette hypothécaire impayée.

Années de résidence : 1999 moins l'année d'achat de la maison actuelle. Il ne s'agit pas nécessairement de la toute première maison possédée en propriété.

Le **coût du logement** est un concept courant qui inclut les paiements hypothécaires et l'impôt foncier des résidences occupées en propriété; les paiements de loyer pour les locataires, et les paiements de services publics et d'assurance pour les deux groupes. Le **coût d'habitation** dans cet article renvoie au coût du logement moins les frais de services publics et d'assurance.

Taux d'impôt foncier effectif : impôt foncier payé comme pourcentage du revenu familial total brut.

Coefficient de Gini : utilisé pour mesurer l'inégalité dans la répartition du revenu, le coefficient de Gini est compris entre 0 (aucune inégalité) et 1 (inégalité totale, c'est-à-dire qu'une seule famille détient tout le revenu).

Tableau 2 : Valeur nette et plus-value immobilières et patrimoine selon l'âge du soutien économique principal

	Valeur nette de la maison (V.N.)	Plus-value (P.-V.)	Patrimoine (P)	V.N./P	P.-V./P	P.-V./V.N.	Occupation moyenne
	\$			%			années
Tous âges confondus	109 200	48 900	386 000	28,3	12,7	44,8	13,4
Moins de 45 ans	75 600	22 000	236 500	32,0	9,3	29,1	7,1
45 à 64 ans	131 000	60 600	505 500	25,9	12,0	46,3	14,2
65 ans et plus	137 700	83 300	468 500	29,4	17,8	60,5	25,2

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

L'occupation de longue durée des familles âgées et la plus-value de leurs maisons qui en découle peuvent se traduire par des augmentations de l'impôt foncier. En prenant le taux d'imposition moyen de 1,22 % à l'échelle du pays (Chawla Wannell, 2003) comme repère approximatif, on constate que les propriétaires âgés ont payé environ 10 \$ d'impôt foncier en plus-value. Cela peut être un problème pour certains propriétaires à revenu fixe. Par conséquent, le capital sur la valeur nette de la maison ne sont pas surement augmentés, alors la valeur nette du patrimoine

Les propriétaires âgés ont plus de revenu et de patrimoine que les locataires

Dans toute discussion sur la réforme fiscale, il faut également examiner la situation financière générale des différents groupes. Concernant l'impôt foncier, le groupe de comparaison pour les propriétaires serait celui des locataires puisque différents mécanismes seraient nécessaires pour avoir des avantages équivalents.

Les propriétaires âgés avaient beaucoup plus de revenus (41 000 \$) que les locataires âgés (23 000 \$) et ils avaient accumulé plus du triple de leur patrimoine (tableau 3). Même si l'on soustrait la valeur nette du logement, qui représente 30 % du patrimoine des propriétaires âgés, les autres biens qu'ils possèdent représentaient plus du double de ceux des locataires.

Tableau 3 : Revenu et patrimoine familial moyen par âge du soutien économique principal

	Locataires	Propriétaires		
		Total	Sans hypothèque	Avec hypothèque
65 ans et plus				
Familles	732 100	1 499 600	1 353 000	146 700
Revenu (\$)	23 000	40 900	40 400	44 900
Patrimoine (\$)	116 200	438 200	446 200	364 200
Moins de 65 ans				
Familles	4 097 100	5 862 100	2 021 500	3 840 600
Revenu (\$)	30 800	68 900	71 800	67 300
Patrimoine (\$)	47 100	357 500	572 700	244 200

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

L'inégalité augmente avec la durée d'occupation

La distribution du revenu brut des familles propriétaires devient plus inégale à mesure que la durée d'occupation de la maison augmente. Le coefficient de Gini — un indicateur qui augmente à mesure que l'inégalité augmente — était de 0,320 pour les familles ayant vécu dans leur maison moins de 5 ans, contre 0,409 pour celles ayant vécu dans leur maison au moins 30 ans. Les années de résidence reflètent aussi le vieillissement du principal soutien de famille. Ainsi la distribution du revenu devient plus inégale avec l'âge du soutien principal. Cela signifie que l'inégalité du revenu brut serait plus élevée chez les personnes âgées que chez les personnes de moins de 65 ans; cela est confirmé par des coefficients de Gini de 0,377 et 0,332 respectivement.

Peu importe le concept de revenu utilisé, l'inégalité du revenu familial a augmenté avec la durée d'occupation. La relation était relativement moins prononcée pour les familles âgées que pour les familles non âgées. Le coefficient de Gini du revenu familial net était de 9 % plus élevé pour les aînés ayant longtemps occupé leur maison que pour ceux ayant occupé la leur moins de 5 ans. La différence comparable chez les non-âgés était de 30 %.

L'impôt sur le revenu réduit l'inégalité du revenu familial — le coefficient de Gini calculé à partir du revenu brut est toujours plus élevé que celui calculé après soustraction de l'impôt sur le revenu. Par contre, l'impôt foncier accroît l'inégalité, le coefficient de Gini étant toujours plus élevé après soustraction de l'impôt foncier.

Coefficients de Gini selon la durée d'occupation et différents concepts de revenu

	Total avant-impôts	Moins l'impôt foncier	Moins l'impôt sur le revenu	Moins les impôts foncier et sur le revenu
Occupation				
Ensemble des familles	0,356	0,363	0,316	0,324
Moins de 5 ans	0,320	0,326	0,288	0,295
5-14 ans	0,342	0,349	0,305	0,312
14-29 ans	0,370	0,378	0,325	0,333
30 ans et plus	0,409	0,420	0,353	0,364
Soutien économique principal de 65 ans et plus				
Moins de 5 ans	0,377	0,387	0,314	0,323
5-14 ans	0,342	0,352	0,295	0,305
14-29 ans	0,350	0,360	0,303	0,313
30 ans et plus	0,377	0,387	0,313	0,322
Soutien économique principal de moins de 65 ans				
Moins de 5 ans	0,395	0,406	0,322	0,331
5-14 ans	0,332	0,338	0,298	0,304
14-29 ans	0,312	0,318	0,281	0,288
30 ans et plus	0,327	0,332	0,292	0,298
Moins de 5 ans	0,347	0,353	0,307	0,314
14-29 ans	0,390	0,399	0,365	0,376

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

Des facteurs démographiques peuvent expliquer en partie l'écart de patrimoine entre les propriétaires aînés et les locataires aînés. Le locataire moyen était d'environ deux ans plus âgé que le propriétaire moyen; par conséquent, il a peut-être épuisé plus d'économies.² En outre, les familles aînées occupant des logements locatifs étaient plus petites (1,3 personne en

moyenne) que les familles de propriétaires (1,8 personne). Cependant, utiliser une mesure par personne ou un équivalent laisserait encore un écart appréciable à la fois dans le revenu et le patrimoine entre locataires et propriétaires.³

Locataires et propriétaires à faible revenu

Parmi les familles aînées qui étaient en deçà du seuil de faible revenu, les revenus des locataires et des propriétaires étaient très semblables : 12 000 \$ et 14 000 \$ respectivement. Les familles locataires étant un peu plus petites (1,1 par rapport à 1,4), leur revenu par personne était en réalité plus élevé. D'autre part, les propriétaires à faible revenu possédaient presque 10 fois plus de biens que les locataires. Même si l'on soustrait la valeur nette du logement, les propriétaires à faible revenu possédaient presque cinq fois plus de biens que les locataires à faible revenu. En outre, parmi les familles aînées à faible revenu, le facteur âge est inversé : les propriétaires avaient, en moyenne, un an et demi de plus que les locataires.

Les familles à faible revenu dont le principal soutien a moins de 65 ans reçoivent souvent des paiements de transfert et des remboursements de taxe. En 1999, leurs revenus étaient semblables à ceux des familles aînées à faible revenu; un peu plus élevés pour les propriétaires, un peu plus bas pour les locataires. Cependant, leurs familles étant plus grandes, leur revenu par personne ou revenu équivalent-ajusté serait beaucoup plus bas que celui des familles aînées. Si les biens des jeunes propriétaires à faible revenu s'élèvent aux trois quarts de ceux de leurs homologues aînés, les biens

Tableau 4 : Paiements hypothécaires, impôt foncier et loyer en pourcentage du revenu selon l'âge du soutien économique principal*

	Locataires	Propriétaires	
		Sans hypothèque	Avec hypothèque
65 ans et plus	732 100	1 350 700	144 400
Hypothèque	14,3
Impôt foncier	...	4,3	3,7
Loyer	29,2
Revenu moyen et élevé	558 700	1 282 500	137 500
Hypothèque	14,0
Impôt foncier	...	4,2	3,6
Loyer	27,0
Revenu bas	173 400	68 200	6 900
Hypothèque	43,1
Impôt foncier	...	11,7	12,4
Loyer	43,5
Moins de 65 ans	4 097 100	2 021 500	3 840 600
Hypothèque	14,3
Impôt foncier	...	2,8	2,6
Loyer	20,2
Revenu moyen et élevé	2 589 200	1 867 600	3 632 100
Hypothèque	13,7
Impôt foncier	...	2,7	2,5
Loyer	16,1
Revenu bas	1 508 000	153 900	208 500
Hypothèque	54,8
Impôt foncier	...	13,2	9,5
Loyer	48,7

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

* Non compris les familles propriétaires qui n'ont pas déclaré d'impôt foncier.

des locataires jeunes s'élèvent à moins de la moitié des biens des locataires aînés. La différence d'âge entre locataires et propriétaires est néanmoins beaucoup plus grande (9,8 ans) parmi les familles non aînées à faible revenu, de sorte que la jeunesse relative des locataires constitue un facteur important de leur manque de patrimoine.

Loyer, paiements d'hypothèque et impôt foncier des familles à faible revenu

Parmi les familles à faible revenu, les locataires paient près de la moitié de leur revenu en loyer : 43 % des familles aînées, 49 % des familles dont le principal soutien a moins de 65 ans (tableau 4). Concernant les familles à faible revenu qui possèdent une maison, si elles paient encore une hypothèque, le fardeau relatif des coûts est beaucoup plus élevé. Celles libérées d'hypothèque dépensent 12 % à 13 % de leur revenu en impôt foncier. Celles qui doivent payer une hypothèque dépensent généralement plus de la moitié de leur revenu pour l'ensemble de l'hypothèque et des paiements d'impôt : 56 % pour les familles aînées et 65 % pour les familles dont le principal soutien a moins de 65 ans.

En fait, les familles à faible revenu qui paient une hypothèque font face à un fardeau relatif encore plus important que le laisse supposer cette comparaison. Par exemple, les propriétaires paient les services publics séparément, tandis que, pour la plupart des locataires, ces services sont compris dans le loyer. De même, les propriétaires paient des primes d'assurance plus élevées que les locataires puisqu'ils doivent payer pour le bâtiment en plus de son contenu. Des calculs approximatifs montrent que ces deux dépenses absorberaient environ 15 % à 20 % du revenu des propriétaires à faible revenu, par rapport à moins de 6 % pour les locataires⁴.

Alors, en général, les propriétaires à faible revenu sans hypothèque dépensent environ le tiers de leur revenu en coûts d'habitation, contre environ la moitié dans le cas des locataires à faible revenu. Selon les données, les familles à faible revenu ayant une hypothèque pourraient dépenser plus des trois quarts de leur revenu en coûts de logement, ce qui démontre que, sans doute, beaucoup d'entre elles puisent dans leurs économies pour demeurer dans leurs maisons.

Conclusion

En 1999, environ neuf propriétaires aînés sur dix avaient complètement remboursé leur hypothèque. N'ayant plus d'hypothèque à payer et grâce à la valeur nette de leur logement, ces propriétaires paient des coûts d'habitation relativement bas (y compris l'impôt foncier) et sont financièrement plus à l'aise que les locataires aînés ou les propriétaires plus jeunes.

En outre, parmi les familles à faible revenu, les propriétaires sans hypothèque étaient relativement avantagés comparativement aux locataires et surtout par rapport aux propriétaires payant encore une hypothèque. Cependant, moins de 10 000 familles âgées à faible revenu payaient encore une hypothèque comparativement à plus de 200 000 familles à faible revenu dont le principal soutien avait moins de 65 ans. Ces chiffres, en revanche, perdent de leur importance si on les compare au grand nombre de locataires à faible revenu (plus de 1,5 million de familles). Ces familles (âgées ou jeunes) dépensent environ la moitié de leur revenu en coûts de logement.

Ces données ne reflètent pas la montée en flèche des prix d'habitation depuis 1999. Entre les premiers trimestres de 1999 et 2004, le prix des nouvelles maisons a augmenté de plus de 18 % et le prix de revente, d'un tiers⁵. Étant calculé comme pourcentage de la valeur de la maison, l'impôt foncier a probablement grimpé d'un montant semblable, à supposer un taux d'imposition constant. Par contre, l'Indice des prix à la consommation a progressé de moins de 13 % au cours de la même période. L'impôt foncier est donc probablement devenu davantage un fardeau pour les personnes à revenu fixe.

Néanmoins, grâce à un taux d'impôt foncier moyen de 1,22 %, la valeur nette du logement a monté de 1 000 \$ pour chaque augmentation de 12 \$ de la facture de l'impôt. Cette valeur accrue présente quelques options aux propriétaires. Par exemple, ils peuvent vendre leur propriété et déménager dans une maison moins chère ou un condominium, ou encore, dans un logement locatif. L'hypothèque inversée et les lignes de crédit garanties en fonction de la valeur de la maison sont également disponibles, fournissant un revenu aux propriétaires qui veulent demeurer dans leur maison.

Un certain nombre de propositions concernant le financement de l'administration municipale sont actuellement à l'étude dans différents territoires et provinces, mais à moins qu'elles aboutissent à de gros changements dans la structure de l'impôt foncier, il est peu probable que la répartition du fardeau des coûts du logement change sensiblement.

Perspective

Notes

1 La capacité de payer suppose que ceux qui paient plus d'impôt sur le revenu ont un revenu plus élevé. Les familles à très faible revenu sont même exemptées de cet

impôt. D'autres stipulations découlant du régime d'impôt sur le revenu comprennent la valeur nette, l'attribution, le rendement et la redistribution du revenu. Pour en savoir plus sur ces concepts, voir Boadway et Kitchen (1999).

2 Cependant, Williams (2003) a démontré que la plupart des aînés continuent à épargner même pendant les années de l'âge d'or.

3 Les échelles d'équivalence tiennent compte des économies d'échelle relatives aux dépenses partagées du ménage. Les échelles varient et leur application au patrimoine n'est pas bien développée. Celle-ci dépasse donc la portée de cet article.

4 Des données sur les paiements des services publics et des assurances ont été recueillies dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité financière, mais le taux de non-réponse a été relativement élevé, rendant les estimations détaillées non fiables.

5 Les augmentations des prix de revente sont basées sur les chiffres publiés par la Banque du Canada à partir de l'indice des prix de revente de Royal LePage.

Documents consultés

BOADWAY, Robin W. et Harry M. KITCHEN. *Canadian Tax Policy*, 3^e édition, document n° 103, Association canadienne d'études fiscales, Toronto, 1999.

CHAWLA, Raj K. et Ted WANNELL. « L'impôt foncier », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, édition en ligne de juillet 2003, Ottawa.

MASLOVE, Allan M. *L'incidence des impôts au Canada*, Conseil économique du Canada, Ottawa, 1973.

ONTARIO FAIR TAX COMMISSION (OFTC). *Fair taxation in a changing world*, Presses de l'Université de Toronto, 1993.

STATISTIQUE CANADA. *Statistiques sur le secteur public, 2001-2002*, n° 68-213-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003.

STATISTIQUE CANADA, *Le revenu au Canada*, n° 75-202-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1998.

WILLIAMS, Cara. « Les personnes âgées et leurs finances », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, édition en ligne de novembre 2003, Ottawa.